APCT 25-39

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CHIEN DE TROUPEAU

Stages de formation au dressage de chien de troupeau (4 jours) niveau débutant

Bulletin à retourner à

www.apct.fr

Florence MOREL 23 route de Salins 39110 CERNANS Tél. 03 84 73 52 90

Quelques conseils préliminaires :

Pour bien apprendre, **le chien doit d'abord être attentif à son maître et à lui seul**. Avant le stage, il est essentiel de passer un maximum de temps avec son chien pour capter toute son attention. Pour être son principal centre d'intérêt, voici quelques principes de base à respecter (ces notions seront reprises lors du 1er jour de stage) :

- entre les séances d'éducation ou de promenade, **le chien ne doit pas divaguer seul**. C'est le maître qui décide de l'emploi du temps, le chien ne doit prendre aucune initiative sans le consentement de son maître ;
- **le rappel et le stop doivent impérativement être acquis** avant de mettre le chien au cercle puis au troupeau.

Stage de dressage débutant :

L'objectif du stage est avant tout la formation du maître, afin de lui donner les bases et conseils adaptés lui permettant de continuer par la suite le dressage de son chien.

Les chiens doivent être identifiés et vaccinés. N'oubliez-pas leur carnet de santé, un contrôle vétérinaire pourra être effectué sur place.

Afin que chacun puisse profiter dans les meilleures conditions des conseils du formateur, prévoyez d'attacher votre chien à l'écart en attendant votre tour.

Le nombre de places est limité à 9. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée (règlement inclus).

✂----------

NOM : _____ PRENOM : _____ TEL : __ __ __ __ __

ADRESSE : _____ CP : _____ VILLE : _____

E-MAIL : _____

J'AI UN CHIEN : oui non *Préciser* : RACE _____ AGE _____

J'AI UN TROUPEAU : oui non *Préciser* : bovin caprin ovin

Session de stage souhaitée (4 jours) : les lieux de stage seront précisés ultérieurement, en fonction de l'origine géographique des participants.

les	30/09/10	08/11/10	01/12/10	14/03/11
les	01/10/10	09/11/10	02/12/10	15/03/11

Coût du stage (**joindre un chèque de règlement à l'ordre de l'APCT 25-39**, merci) :

non agriculteur	→ 230 euros
agriculteur non cotisant VIVEA	→ 140 euros
agriculteur cotisant VIVEA*	→ 120 euros*

** joindre une **attestation de cotisation au VIVEA** (cf décompte MSA), merci.*

Les repas sont prévus à proximité du lieu de stage dans un restaurant de la région. Le coût du repas reste à la charge de chaque stagiaire et doit être réglé directement au restaurateur pour chaque journée de formation.